

Pôle communication

Lundi 10 janvier 2022

INFO PRESSE

Information sur les certificats de vaccination

Les certificats de vaccination délivrés pour un schéma complet, notés « 2/2 » et les certificats de dose de rappel, notés « 1/1 » sont valables pendant sept mois après l'injection, et ce, même si l'application « TousAntiCovid » affiche le message « *D'après ce certificat, vous êtes actuellement éligible au rappel vaccinal* ».

Si l'injection a moins de sept mois, le pass sanitaire reste fonctionnel... même s'il est fortement recommandé d'effectuer le rappel dès le troisième mois après l'injection pour être protégé contre le variant Omicron.

Les personnes de plus de 65 ans et toutes les personnes vaccinées avec Janssen qui disposent d'un certificat de rappel noté « 1/1 » (d'une validité de sept mois à compter de la date de l'injection) n'ont pas à s'alarmer si l'application « TousAntiCovid » fait apparaître le message : « *Dans le cadre du pass activité, ce certificat a expiré le 15 décembre 2021. Un rappel vaccinal est nécessaire.* »

En revanche, toutes les personnes disposant d'un certificat de rappel noté « 1/1 » devront générer un nouveau certificat noté « 3/3 », **avant sa date d'expiration**, comme expliqué ci-après.

Génération d'un nouveau certificat de dose de rappel

Toutes les personnes qui ont obtenu des certificats notés « 1/1 » au moment de leur dose de rappel, devront :

- faire une nouvelle demande de certificat sur « masante.gouv.nc » pour obtenir un certificat noté « 3/3 » avant l'expiration de leur certificat (sept mois après l'injection) ;
- scanner le nouveau QR code sur l'application « TousAntiCovid » (disponible sur l'Apple Store et le PlayStore).

Pourquoi cette opération est-elle nécessaire ?

- Pour prolonger la validité du certificat qui de cette façon n'aura plus de date d'expiration.

Quand faire cette opération ?

- Avant la date d'expiration du certificat indiqué sur l'application « TousAntiCovid ».

Où faire cette opération ?

- en ligne sur « masante.gouv.nc », avec son identifiant NC Connect ;
- dans sa mairie de résidence.

Comment effectuer cette opération ?

1) Se connecter sur « <https://masante.gouv.nc/> »

- Entrer son identifiant NC Connect (le cas échéant, créer son identité numérique).
- Faire une demande de pass sanitaire : cliquer sur « Demander ».
- Attendre une confirmation par mail, le délai de traitement allant de quelques minutes à quelques heures si une intervention humaine est requise.
- Sur la page « Télécharger votre Pass Sanitaire », cliquer sur le bouton « Visualiser », puis « Voir la demande ».
- Cliquer sur les boutons bleus qui affichent le nom : télécharger le certificat au format PDF sur lequel figure le QR code.

2) Scanner le nouveau QR code avec l'application « TousAntiCovid ».

En savoir plus

- Quand effectuer sa dose de rappel pour conserver son passe sanitaire valide ?
<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15318>
- Pour connaître la date limite à laquelle vous devez recevoir votre dose de rappel pour conserver votre passe sanitaire, l'Assurance maladie métropolitaine propose un téléservice : Mon rappel Vaccin Covid .

Vous pouvez également utiliser le [simulateur de MesconseilsCovid](#)